

VOIRIE ET ESPACES VERTS

Affectation	Empreinte (m)	Observations	Affectation	Empreinte (m)	Observations
Rue 1	20-30	Existant	Rue 32	15	A créer
Rue 2	20	A créer	Rue 33	10	A créer
Rue 3	15	A créer	Rue 34	10	A créer
Rue 4	15	A créer	Rue 35	20	A créer
Rue 5	15	A créer	Rue 36	15	A créer
Rue 6	15	A créer	Rue 37	15	A créer
Rue 7	10	A créer	Rue 38	8	A créer
Rue 8	12	A créer	Rue 39	15	A créer
Rue 9	15	A créer	Rue 40	10	A créer
Rue 10	15	A créer	Rue 41	15	A créer
Rue 11	12	A créer	Rue 42	15	A créer
Rue 12	15	A créer	Rue 43	20	A créer
Rue 13	15	A créer	Rue 44	20	A créer
Rue 14	15	A créer	Rue 45	12	A créer
Rue 15	15-20	A créer	Rue 46	12	A créer
Rue 16	15	A créer	Rue 47	12	A créer
Rue 17	15	A créer	Rue 48	12	A créer
Rue 18	15	A créer	Rue 49	15	A créer
Rue 19	15	A créer	Rue 50	8-10	A créer
Rue 20	15	A créer	Rue 51	10	A créer
Rue 21	15	A créer	Rue 52	12	A créer
Rue 22	15	A créer	Rue 53	12	A créer
Rue 23	12	A créer	Rue 54	12	A créer
Rue 24	10	A créer	Rue 55	12	A créer
Rue 25	10-12	A créer	Rue 56	6	A créer
Rue 26	20	A créer	Rue 57	10	A créer
Rue 27	15	A créer	Rue 58	8	A créer
Rue 28	15	A créer	Rue 59	6	A créer
Rue 29	15	A créer	Rue 60	6	A créer
Rue 30	15	A créer	Rue 61	6	A créer
Rue 31	10	A créer	Rue 62	6	A créer

SERVICES PUBLICS ET INSTALLATIONS DE LA VIE SOCIALE

DESIGNATIONS	Représentation graphique	Observations	Superficie (m <sup>2</sup> )
Equipements scolaires	E1 (Ecole)	A créer	6648
	E2 (Collège)	A créer	10178
	E3 (Lycée)	A créer	21069
	E4 (École)	Existant	1660
	E5 (École)	Existant	2330
	A1	A créer	3363
	A2	A créer	2216
	A3	A créer	2330
	A4 (Maison de culture)	A créer	827
	A5 (Dar Al Karama)	A créer	5882
	AvC (F Professionnel)	A créer	4936
	C1	siège actuel	5100
	C2	nouveau siège	15739
Commune	C3 (siège communal)	A créer	8804
	E4 (équipement communal selon le besoin)	Existant	2524
	E5 (équipement communal selon le besoin)	Existant	19199
Pratic	PS	A créer	1211
Halle routière	CC	A créer	1363
	HB	A créer	1860
Centre commercial	CC1	Existant	987
	CC2	Existant	27756
SOUK	CC3	Existant	2142
Centre de santé	S1	Existant	27756
	S2	Existant	3350
Logement de fonction	LF1	Existant	5405
Station et Hammam	SH	A créer	216
Dar Talib	DT	A créer	4990
Centre des vacances	CV	A créer	1186
Complexe industriel artisanal	CA1	A créer	1771
	CA2	A créer	80233
	CA3	A créer	4462
Equipement sportif	SP1	Existant	10350
Maison de jeune	MJ	Existant	3086
	M1	Existant	1360
	M2	A créer	1704
	M3	Existant	324
	M4	Existant	1336
	M5	Existant	435
	M6	Existant	723
	M7	Existant	885
	M8	Existant	723
	Cam 1	Existant	885
	Cam 2	Existant	2750
	Cam 3	Existant	2750
	Cam 4	Existant	159
Mosquée	M	Existant	1360
	M1	Existant	1704
	M2	Existant	324
	M3	Existant	1336
	M4	Existant	435
	M5	Existant	723
	M6	Existant	885
	M7	Existant	723
	M8	Existant	885
	Cam 1	Existant	885
	Cam 2	Existant	2750
	Cam 3	Existant	2750
	Cam 4	Existant	159

LEGENDE

DESIGNATIONS	REPRESENTATIONS GRAPHIQUES	LONGUEUR MINIMALE DE LA FACIÈRE	SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS	HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE ET INDISPONIBLE COMPARTIMENTABLES
HABITAT MONOFAMILIAL	D	20m	500m <sup>2</sup>	8m (R+1)	Rempli minimal de : • 40% par rapport aux voies • 50% par rapport au fond de parcelle • C30 - 50%
ZONE D'HABITAT ECONOMIQUE CONTINU (R-1)	HE1	10m	80m <sup>2</sup>	8.50m (R+1)	• Pente Max (4.3) sans voir direct minimale de 4m pour les parcelles latérales. • 50% des constructions sont destinées pour l'habitat et l'industrie des services, sans destination pour des usages à long terme.
ZONE D'HABITAT ECONOMIQUE CONTINU (R-2)	HE2	10m	100m <sup>2</sup>	11m (R+2)	• Coordonnées sur les voies • Coordonnées au sol • Cote 4% (ou 4% au sol de deux rampes)
ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES	EA	10m	150 m <sup>2</sup>	5.5 m RDC	Cote 4% maximum / largeur minimale de la Facièr: 10m
ZONE TOURISTIQUE	ZT	Libre	Libre	8.50m (R+1)	Construction au 1/10 maximum de la parcelle minimale de : • 50% par rapport aux voies • 50% par rapport aux chemins.
ZONE AGRICOLE	RA	30m	2000m <sup>2</sup>	8m (R+1)	Construction au 1/10 maximum de la parcelle minimale de : • 50% par rapport aux voies • 50% par rapport aux chemins.
ZONE NON AEDIFICANDI					

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

**AGENCE URBAINE DE TAZA-TAOUNATE**

Province : Taounate إقليم تاونات  
Cercle : GHAFSAI دائرة غفصاي  
Commune : AL KISSANE الجماعة الكيسان

**PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LAAGGLOMERATION RURAL LAEZEF**

مخطط تنمية الكتلة العمرانية القروية لعزف

**Établi par :** AGENCE URBAINE TAZA-TAOUNATE  
OCTOBRE 2019

**Modifié le :** Concertation (Nov 2020) C19 (05) (Nov 2021)  
**Vu par le Directeur de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate**  
Le : 02 Mars 2021  
Signé : Saïd KABRA

**Planche unique**

**HOMOLOGUE :** Par arrêté du gouverneur de la province de Taounate N°10 du 15 novembre 2021.  
Approuvé par arrêté du Wali N° 3763.21 du 9 Janvier au Maharrat 1443 (12 Janvier 2022) publié au bulletin officiel N° 7048 du 22 Rajab 1443 (24 Février 2022).

**N° 501/17 AUT**

**Echelle : 1/2000**

